

**Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal  
du 4 avril 2017**

---

L'an deux mille dix-sept, le quatre du mois d'avril, à 19 heures, les membres du Conseil Municipal de la commune de Saint-Loubert se sont réunis en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Monsieur Pierre DIENER, Maire.

**Etaient présents** : Pierre DIENER, Marc LABADIE, Arnaud GARBAY, Christopher LATAPY, Richard MANO, Bertrand MATHAT.

**Absentes excusées** : Carole GUERIN, Frédérique MONIER, Isabelle DA ROS.  
Monsieur Christopher LATAPY a été élu secrétaire de séance.

**ORDRE DU JOUR** :

- **Approbation du procès-verbal du 9 mars 2017**
- **Vote des taux d'imposition 2017,**
- **Budget Unique 2017 – Budget Principal**
- **Budget Unique 2017 – Budget Irrigation**
- **Convention frais de fonctionnement école de Castets et Castillon**
- **Accessibilité Mairie**
- **Adhésion à Gironde Ressources**
- **Modification des statuts du SISS**
- **Devis nettoyage salle des fêtes**
- **Devis travaux et achat divers**
- **Compte-rendu des réunions**
- **Questions et informations diverses**
- **Choix de la date de la prochaine réunion du Conseil municipal**

**APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 9 MARS 2017**

Le procès-verbal de la réunion du 9 mars 2017 est adopté à l'unanimité.

**2017-012 – VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2017**

Après l'exposé de Monsieur le Maire concernant les taux d'imposition à fixer pour l'année 2017, le conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, fixe les taux d'imposition comme suit :

- Taxe d'habitation	:	12,90 %
- Taxe foncière (bâti)	:	12,83 %
- Taxe foncière (non bâti)	:	47.68 %

Ces taux inscrits sur l'état FDL n° 1259, au regard des bases correspondantes, rapporteront un produit de 38 131,00 €.

**2017-013 – BUDGET UNIQUE 2017 – BUDGET PRINCIPAL**

Le Maire présente le Budget Unique 2017. La section de fonctionnement est équilibrée à la somme de 186 546,32 € et la section d'investissement à la somme de 95 915,12 €.

Après discussion, le Conseil Municipal adopte le budget à l'unanimité.

Il sera rappelé aux associations de fournir un bilan moral et financier pour le versement des

Commune de Saint-Loubert

Séance du Conseil Municipal du 4 avril 2017

subventions.

#### **2017-014 – BUDGET UNIQUE 2017 – BUDGET IRRIGATION**

Le Maire présente le Budget Unique 2017. La section de fonctionnement est équilibrée à la somme de 48 728,28 € et la section d'investissement à la somme de 16 397,00 €.

Après discussion, le Conseil Municipal adopte le budget à l'unanimité.

#### **2017-015 – CONVENTION FRAIS DE FONCTIONNEMENT ECOLE DE CASTETS-ET-CASTILLON**

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la proposition de convention avec la commune de Castets-et-Castillon pour la participation de la commune de Saint-Loubert aux frais de fonctionnement scolaires pour l'année 2016-2017. La participation de la commune retenue est de 1.180,00 € par enfant fréquentant l'école. Monsieur le Maire demande à l'assemblée de se prononcer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte la proposition de convention avec la commune de Castets-et-Castillon et la participation de 1.180,00 € par enfant fréquentant l'école, autorise Monsieur le Maire à signer la Convention à intervenir.

#### **ACCESSIBILITÉ MAIRIE**

Le Maire présente le plan du projet établi par l'architecte ainsi que la nouvelle estimation. Le montant total du projet s'élève à la somme de 38 892,00 € HT soit 46 670,40 € TTC, options comprises.

Le Conseil municipal, après discussion, approuve l'estimatif options comprises à l'unanimité.

L'architecte sera contacté pour finaliser le dossier.

Une discussion s'engage sur la consultation des entreprises.

#### **2017-016 – ADHESION A GIRONDE RESSOURCES**

Vu l'article L5511-1 du Code général des collectivités territoriales qui dispose que : "Le département, des communes et des établissements publics intercommunaux peuvent créer entre eux un établissement public dénommé agence départementale. Cette agence est chargée d'apporter, aux collectivités territoriales et aux établissements publics intercommunaux du département qui le demandent, une assistance d'ordre technique, juridique ou financier."

Vu la délibération du Conseil départemental de la Gironde en date du 14 décembre 2016 ayant pour objet d'approuver la création de cet établissement public administratif,

Vu les statuts de l'agence technique départementale dénommée "Gironde Ressources",

Compte tenu de l'intérêt pour la collectivité de l'existence d'une telle structure, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- d'approuver les statuts de l'agence technique départementale "Gironde Ressources",
- d'adhérer à "Gironde Ressources",
- d'approuver le versement d'une cotisation dont le montant sera fixé par l'assemblée générale,
- de désigner le Maire pour siéger au sein de "Gironde Ressources"

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette décision

### **2017-017 – MODIFICATION DES STATUTS DU SISS**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les modifications apportées aux statuts du SISS de Langon portant sur la détermination du nombre des communes membres d'une part et du nombre de délégués par commune d'autre part. Il demande au Conseil municipal de se prononcer. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve les nouveaux statuts du SISS de Langon.

### **DEVIS NETTOYAGE SALLE DES FÊTES**

Le Maire présente le devis de la société ABC Propre précisé comme suite à la demande effectuée lors de la dernière réunion du Conseil municipal, à savoir : 95,28 € TTC options comprises (nettoyage lave-vaisselle, congélateur, plaque à gaz, armoire frigorifique, extérieur terrasse – barbecue : balai – lavage – nettoyage porte d'entrée).

Après discussion, le Conseil municipal décide à l'unanimité de confier le nettoyage de la salle des fêtes à la société ABC PROPRE.

### **DEVIS TRAVAUX ET ACHATS DIVERS**

- **Aspirateur salle des fêtes** : présentation du devis de la SARL HELA. Après discussion, l'aspirateur eau et poussière Karcher au prix de 358,40 € HT sera commandé.

### **COMPTE-RENDU DES RÉUNIONS**

- **CdC – Commission Finances** : Marc LABADIE et Pierre DIENER présentent les réflexions budgétaires relatives aux diverses commissions de la Communauté de communes.
- **SICTOM – USSGETOM** : Bertrand MATHAT informe le Conseil municipal du vote des comptes administratifs et du débat d'orientation budgétaire. Le vote des budgets interviendra le 12 avril prochain, il présentera donc toutes ces informations lors de la prochaine réunion et le guide de l'élu élaboré par le syndicat.
- **Conseil d'école de Castets-et-Castillon** : le compte-rendu sera adressé à chaque conseiller.
- **SIAEPA** : les documents relatifs à la dernière réunion seront adressés à chaque conseiller.
- **CdC – PLUI** : Pierre DIENER fait part des réunions relatives à l'élaboration du PLUI (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal). Une présentation et une visite de chaque commune ont été organisées pour le bureau d'études.

### **QUESTIONS DIVERSES**

- **Logement du Mouta** : Le Maire fait part des problèmes de réseau rencontrés par la nouvelle locataire.
- **Comice agricole** : cette année le Comice agricole sera couplé avec la fête de la Fédération des sociétés qui remplacera la Foire aux vins et aux fromages. Il fait part des différents

concours à venir. La liste des personnes affiliées à la MSA est à établir. La cotisation à verser au Comice agricole sera de 0,40 € par habitant cette année.

- **Natura 2000** : le tome 3 de la Charte Natura 2000 sera adressé à chaque conseiller.
- **Vitesse** : des devis pour des ralentisseurs ont été demandés à l'entreprise PEPIN et EUROVIA, non reçus à ce jour, ils seront présentés lors de la prochaine réunion.
- **Élections législatives** : chaque conseiller devra faire part de ses disponibilités pour la tenue du bureau de vote les 11 et 18 juin 2017.
- **Tableaux église** : Marc LABADIE propose la mise en place des nouvelles pattes d'accrochage d'un des tableaux le samedi 29 avril prochain.

<b><i>CHOIX DE LA DATE DE LA PROCHAINE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL</i></b>
---

La date de la prochaine réunion du Conseil municipal est fixée au 9 mai 2017.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h13.